



Communiqué de presse  
Paris, le 26 mars 2018

*AU CALM - Association des Amis et Usagers de la Maison de Naissance est une association regroupant parents (suivis et ayant été suivis au CALM), sympathisants et sages-femmes, pour promouvoir l'ouverture des maisons de naissance en France et soutenir la profession de sage-femme.*

*Au CALM, les sages-femmes proposent à des couples un Accompagnement Global à la Naissance, en partenariat avec la Maternité des Bluets. Un accompagnement qui va dans le sens de sa mission de soutien du libre choix du suivi de grossesse, de respect de la physiologie de la naissance et des demandes des couples pour l'accouchement.*

*Le CALM est membre du Collectif Maisons de naissance, et adhérent du CIANE, le Collectif Inter associatif Autour de la Naissance.*

[www.mdncalm.org](http://www.mdncalm.org)

Contacts Presse :

presse@mdncalm.org  
Margaux : 06 70 08 18 94  
Maud : 06 83 35 79 63

## Le CALM, seule maison de naissance de toute la région parisienne, ne peut plus faire face à la demande !

Depuis que le CALM est entré dans l'expérimentation sur les maisons de naissance en avril 2016, le nombre de demandes que nous avons reçues pour un accompagnement global n'a cessé de croître. De plus en plus de couples participent aux réunions d'information que nous organisons chaque mois, à tel point qu'il est devenu impossible d'accueillir convenablement tout le monde. En 2017, 37 % seulement de toutes ces demandes d'accompagnement ont pu être satisfaites, ce qui représente 179 grossesses pour 6 sages-femmes.

Le nombre de suivis possibles au CALM n'est pas indéfiniment extensible et les sages-femmes ont donc été contraintes de fixer de nouveaux critères, plus restrictifs, pour examiner les demandes qui leur parviennent. Désormais, pour espérer bénéficier d'un accompagnement global à la maison de naissance, les femmes doivent non seulement satisfaire tous les critères médicaux définis par la loi d'expérimentation, mais aussi habiter dans un périmètre de 30 minutes autour du CALM.

Nous avons conscience que ces décisions excluent beaucoup trop de futurs parents et nous regrettons de devoir en arriver là. Cette situation est le résultat d'une offre très insuffisante pour répondre à une demande légitime et croissante : une maison de naissance seulement pour toute l'Île de France, huit projets au plan national, dont deux outre-mer, pour combien de femmes qui souhaiteraient bénéficier d'un tel accompagnement ?

Fermer la porte à un nombre croissant de couples est, pour les sages-femmes du CALM et les militants de l'association, un véritable crève-cœur. Cela va à l'encontre de notre combat pour l'existence des maisons de naissance qui ont vocation à être accessibles à toutes les femmes qui en ont le projet et qui connaissent une grossesse normale, quel que soit leur niveau de revenu ou la localisation de leur domicile.

Cette situation de pénurie doit conduire les responsables politiques nationaux à :

- prendre conscience de l'importance et de la légitimité de cette demande d'accompagnement en France ;
- anticiper dès maintenant la sortie de l'expérimentation, la pérennisation et la consolidation (notamment financière) des projets existants. Cela implique de réfléchir sans délai à une nouvelle loi permettant l'existence des maisons de naissance ;
- envisager toutes les conditions qui permettraient qu'un nombre significatif de lieux d'accompagnement global à la naissance puissent exister en France. Cela inclut la possibilité d'ouvrir des maisons de naissance non-attendant à une maternité hospitalière, comme dans tous les pays où de telles structures ont été développées ;
- encourager et soutenir l'émergence de nouveaux projets de maisons de naissance partout en France.

Il y a urgence à entendre la volonté des femmes de choisir librement l'accompagnement de leur grossesse et de leur accouchement. Nous appelons donc les responsables politiques et tout particulièrement l'actuelle majorité à s'emparer de nouveau de ce sujet des maisons de naissance avec audace et ambition. La loi d'expérimentation de 2013 constituait un premier pas mais il est désormais grand temps d'envisager la suite : la sortie de l'expérimentation et la pérennisation des projets existants, le modèle de financement de ces nouveaux lieux d'accompagnement de la naissance, l'existence de maisons de naissance extra-hospitalières, le soutien à l'émergence de nouveaux projets.